

# OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Mickaël GOUVARY  
Erwan LE BOEUF  
Géraldine LE BRETON  
François-Xavier LE PAIH  
Gilles LE SQUER  
Annie VIDEAU

*Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes*

Association des Maires  
Et des Présidents d'E.P.C.I du Morbihan  
27 rue de Luscanen  
CS 52167  
56005 VANNES

---

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Exercice clos le 31/12/2019**

[www.ouestconseils.bzh](http://www.ouestconseils.bzh) 



# SOMMAIRE

---

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
2. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

---

Aux membres de l'Association des Maires et des Présidents d'E.P.C.I du Morbihan,

### ▪ **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Maires et des Présidents d'E.P.C.I du Morbihan relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 4 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### ▪ **Fondement de l'opinion**

---

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

## ▪ **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ▪ **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 4 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## ▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**A VANNES, le 09 décembre 2020**

**Le Commissaire aux Comptes**  
**CABINET COLIN HENRIO**  
**Mickaël GOUVARY**



## **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	8 113	8 079	34	121
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains	79 495	2 048	77 447	77 762
	Constructions	511 013	122 156	388 856	407 960
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	26 824	23 798	3 025	4 385
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Total I</b>	<b>625 444</b>	<b>156 081</b>	<b>469 363</b>	<b>490 229</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Comptes de liaison <b>Total II</b>				
	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	204		204	
Autres créances	126		126	373	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	154 037		154 037	152 301	
Charges constatées d'avance (3)	3 053		3 053	3 075	
<b>Total III</b>	<b>157 420</b>		<b>157 420</b>	<b>155 750</b>	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>782 864</b>	<b>156 081</b>	<b>626 783</b>	<b>645 978</b>	

**QUEST CONSEILS VANNES**

SAS Cabinet COLIN HENRIO  
36A boulevard de la Résistance  
CS 92092

56003 VANNES CEDEX

Siret : 876 680 166 00041

Attestation de présentation des comptes

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an



**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2019 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2018 12
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	294 652	317 623
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	2 810	-22 971
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
<b>Total I</b>	297 463	294 652	
	<b>Comptes de liaison</b>		
	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>Total III</b>			
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	310 914	328 017
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 897	7 658
	Dettes fiscales et sociales	7 043	12 786
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 549	1 281
Instrument de trésorerie			
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	917	1 583
	<b>Total IV</b>	329 320	351 326
	<b>QUEST CONSEILS VANNES</b> SAS Cabinet COLIN HENRIO 36A boulevard de la Résistance CS 92092 56003 VANNES CEDEX Siret : 876 680 166 00041		
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	626 783	645 978

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

328 403

349 743

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Attestation de présentation des comptes

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services		262 892		261 043
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		6 320		6 641
Collectes				
Cotisations				
Autres produits		5 732		5 789
<b>Total I</b>		274 943		273 473
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes		146 974		141 696
Impôts, taxes et versements assimilés		398		398
Salaires et traitements		70 280		74 643
Charges sociales		23 946		27 285
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		20 866		21 077
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)		438		2 217
<b>Total II</b>		262 902		267 317
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>		12 041		6 156
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

**OUEST CONSEILS VANNES**  
SAS Cabinet COLIN HENRIO  
36A boulevard de la Résistance  
CS 92092  
56003 VANNES CEDEX  
Siret : 876 680 166 00041

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés		667		616
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>		667		616
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		9 898		10 418
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>		9 898		10 418
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		-9 231		-9 802
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		2 810		-3 646
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				92 856
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>				92 856
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				112 181
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>				112 181
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				-19 325
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		275 610		366 945
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		272 800		389 916
<b>Solde intermédiaire</b>		2 810		-22 971
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. Excédents ou Déficits</b>		2 810		-22 971

**OUEST CONSEILS VANNES**  
SAS Cabinet COLIN HENRIO  
36A boulevard de la Résistance  
CS 92092

56003 VANNES CEDEX  
Siret : 876 690 166 00041

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 626 782.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 274 943.09 Euros et dégagant un excédent de 2 810.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Néant

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 113		
Terrains	79 495		
Constructions sur sol propre	256 015		
Installations générales agencements aménagements des constructions	254 997		
Matériel de transport	9 645		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 179		
<b>TOTAL</b>	<b>617 332</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>625 444</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			8 113	8 113
Terrains			79 495	79 495
Constructions sur sol propre			256 015	256 015
Installations générales agencements aménagements constr.			254 997	254 997
Matériel de transport			9 645	9 645
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 179	17 179
<b>TOTAL</b>			<b>617 332</b>	<b>617 332</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>625 444</b>	<b>625 444</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 992	87		8 079
Terrains	1 733	315		2 048
Constructions sur sol propre	37 299	6 906		44 205
Installations générales agencements aménagements constr.	65 753	12 198		77 951
Matériel de transport	9 645			9 645
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 794	1 360		14 153
<b>TOTAL</b>	<b>127 224</b>	<b>20 779</b>		<b>148 002</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>135 216</b>	<b>20 866</b>		<b>156 081</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	87				
Terrains	315				
Constructions sur sol propre	6 906				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	12 198				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 360				
TOTAL	20 779				
TOTAL GENERAL	20 866				

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	204	204	
Débiteurs divers	126	126	
Charges constatées d'avance	3 053	3 053	
TOTAL	3 383	3 383	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	962	962		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	309 952	309 952		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 897	8 897		
Personnel et comptes rattachés	2 155	2 155		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 378	4 378		
Autres impôts taxes et assimilés	510	510		
Autres dettes	1 549	1 549		
Produits constatés d'avance	917	917		
TOTAL	329 320	329 320		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 951			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	27 001			

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Aménagements du terrain	linéaire	15 ans
Construction (Structure)	linéaire	30 à 40 ans
Agenc. constr. (Composants)	linéaire	10 à 25 ans
Matériels et outillages		
Matériel de transport	linéaire	5 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 ans
Mobilier	linéaire	10 ans
Logiciels	linéaire	1 à 3 ans

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	126
Total	126

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	962
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 897
Dettes fiscales et sociales	3 178
Autres dettes	1 549
Total	14 587

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 053
Total		3 053
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		917
Total		917

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	400 000
Total	400 000

#### Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : C.A.M N° 244  
Montant initial de cette garantie : 400 000  
Montant restant dû en capital : 309 952  
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/02/2034  
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SOLIDAIRE DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
: A HAUTEUR DE 50% DE L'ENCOURS

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
INTERETS COURUS NON ECHUS/EMPRUNT	74 813	74 813
Total (1)		74 813

##### Engagements reçus





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le**  
**31 décembre 2019**

---

Aux membres de l'Association des Maires et des Présidents d'E.P.C. I du Morbihan

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A VANNES, le 09 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes  
CABINET COLIN HENRIO  
Mickaël GOUVARY

